

## **ROWING CANADA AVIRON**

### **Politique sur la sélection de l'équipe nationale**

---

#### **Introduction**

1. Selon sa constitution, Rowing Canada Aviron a selon un de ses objectifs la responsabilité « d'organiser, de développer et de choisir les équipes nationales d'aviron pour représenter le Canada sur la scène internationale ». Selon cet objectif, RCA a établi des programmes pour le développement des équipes nationales d'aviron aux niveaux Juniors, des Moins de 23 ans et Seniors, y compris les équipes d'aviron adapté. Cet énoncé de politique établit la politique qui régit la sélection des athlètes pour ces équipes.

#### **Objectif de l'équipe nationale**

2. L'objectif de l'équipe nationale est de remporter des médailles d'or aux Jeux olympiques et paralympiques. La participation aux autres compétitions internationales fait partie du développement de l'équipe nationale dans le but d'atteindre cet objectif. Remporter des médailles à n'importe lequel de ces événements est reconnu comme un accomplissement important, mais l'objectif est de remporter l'or aux Jeux olympiques et paralympiques.

#### **Compétition internationale**

3. Avant le début de l'année, les entraîneurs de l'équipe nationale, en collaboration avec et assujetti à l'approbation du directeur du Haut niveau qui consulte le V.-P. du Haut niveau, créeront un programme de haut niveau pour l'année. Celui-ci comprend les compétitions internationales auxquelles l'équipe participera ainsi que la grandeur de l'équipe pour ces compétitions en prenant en considération le besoin des équipes à acquérir une expérience à la compétition internationale et le budget projeté à être alloué aux programmes de haut niveau pour l'année.
4. L'objectif au niveau senior est de développer une équipe qui peut être compétitive dans le plus grand nombre d'épreuves aux Jeux olympiques et paralympiques et, dans les années intermédiaires, aux Championnats mondiaux d'aviron Senior en accentuant les épreuves olympiques. C'est une politique de RCA, à tout niveau, que seuls les équipages que l'on juge compétitifs soient choisis pour l'équipe nationale pour concourir aux régates internationales.

#### **Sélection**

5. La sélection et les mises en candidature seront fondées chaque année sur les Critères de sélection de l'équipe nationale qui sont spécifiques aux compétitions qui seront présentées dans cette particulière année. Les critères de sélection seront approuvés par le comité du Haut niveau et publiés avant le 1er mars de chaque année.
6. Les critères de sélection publiés peuvent avoir des exceptions si un athlète n'est pas capable de satisfaire aux exigences de la procédure de sélection à cause d'une blessure, d'une maladie ou autres circonstances atténuantes. Le document publié sur les critères de sélection indiquera les conditions

100-4636 Elk Lake Drive ~ Victoria BC ~ V8Z 5M1

Tel: 1-877-722-4769 / (250) 361-4222 ~ Fax: (250) 361-4211 ~ E-mail: rca@rowingcanada.org

Member of F.I.S.A., Canadian Olympic Committee/Membre de F.I.S.A., Comité Olympique Canadienne

sous lesquelles de telles exceptions peuvent être permises.

### **Aide financière**

7. Il n'est peut-être pas possible de financer les coûts de participation à toutes les compétitions internationales parce que RCA dépend de sources externes pour les fonds avec lesquels les programmes de haut niveau sont financés. Le document sur les critères de sélection indiquera quelles régates pour lesquelles on croit que l'aide financière sera disponible ou ne sera pas disponible, la priorité offerte au financement d'une participation de l'équipe senior aux régates internationales. Quelle que soit la base de financement pour une équipe, tous les membres de cette équipe seront selon la même base de financement. L'autofinancement ne change en aucune façon la norme de compétitivité que chaque équipage participant à une régate internationale se doit de satisfaire.
8. Toute somme devant être versée par les athlètes et les entraîneurs doit être versée à RCA avant la date spécifiée à l'annonce de l'aide financière ou dans le document sur les critères de sélection.

### **Appels**

9. Une fois que le directeur du Haut niveau a annoncé la composition de l'équipe nationale, tout appel envers les décisions sur la sélection se doit d'être effectué selon la politique de RCA sur les appels comme elle s'applique à la sélection et aux mises en candidatures pour l'équipe nationale.